REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0208

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations Médialys et point d'information et de médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour l'année 2014

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guilland), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014

Délibération n° 2014-0208

commission principale :	développement économique
objet :	**Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations Médialys et point d'information et de médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour l'année 2014**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Médialys : présence-tranquillité et médiation dans les transports en commun

Le développement du réseau des transports en commun lyonnais (TCL) doit s'intégrer dans le tissu social de chaque quartier de l'agglomération lyonnaise et être perçu par les populations comme un facteur de progrès pour tous. Les populations fragilisées doivent pouvoir concourir à son développement, bénéficier de sa dynamique et de ses retombées.

A cette fin, il a été mis en place, dès 2006, une action d'insertion des personnes en difficulté par un projet commun porté par l'association Médialys avec le concours financier du SYTRAL, de la société Keolis (exploitant du réseau TCL, de la Communauté urbaine de Lyon, du Département du Rhône, de l'État et de l'Europe (Fonds structurels européens). Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise.

Le dispositif Présence-tranquillité, porté par Médialys, a pour objectif de concourir à la professionnalisation des jeunes au chômage et des demandeurs d'emploi adultes de longue durée, en utilisant les possibilités d'activités sur le réseau TCL, ce qui a pour effet d'améliorer le sentiment de sécurité, de diminuer le non-respect des règles et de rendre l'espace affecté aux transports davantage citoyen.

La Communauté urbaine participe au dispositif présence-tranquillité depuis 2009.

250 personnes en insertion ont été recrutées en 2013, dont 73% bénéficiaires du revenu de solidarité active. La durée moyenne des parcours en contrat d'insertion est d'un an. A l'issue de cette période de travail, 62 personnes ont eu une sortie positive. Les secteurs d'embauche sont : la sécurité, l'accueil, le transport et la grande distribution.

Les objectifs 2014 sont les suivants :

- poursuivre les économies réalisées sur les charges de structures,

- accroître la diversification des sources de financement en recherchant, notamment, de nouveaux partenaires privés,

- accroître le nombre de médiateurs dans les lignes de bus et, principalement, les cars du Rhône,

- concourir à l'échange de bonnes pratiques à l'échelle européenne dans le cadre du programme Léonardo pour lequel Médialys a été retenu,

- renforcer l'accompagnement professionnel des salariés afin d'accroître le taux de sortie à l'emploi.

PIMMS : médiation, information multiservices et accès au droit

Depuis 1995, un réseau d'entreprise de services publics (EDF, GDF, Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunale, La Poste, la SNCF et Kéolis) en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de PIMMS : Point information médiation multiservice.

Les PIMMS constituent des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'information, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux clients des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent également des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en lignes, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

On compte aujourd'hui 46 PIMMS à l'échelle nationale. Ce concept à émergé sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, où ils sont au nombre de 8 dont 7 en médiation sociale et 1 en médiation sociale sortante, les locaux sont essentiellement implantés dans les quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) : Lyon 8° (États-Unis et Mermoz) ; Lyon 9° (Vaise) ; Bron (Terraillon) ; Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Ces structures sont animées par 35 "agents médiateurs" pour la plupart issus des quartiers et en contrat d'insertion, auxquels les PIMMS offrent un parcours de qualification. Sur 32 sorties en 2012, le taux de sortie positive est de 67 % : 50 % en emploi et 17 % en formation qualifiante.

En 2013, les PIMMS ont accueilli 8 500 personnes de plus qu'en 2012 soit 85 763 personnes et ont traités 136 659 motifs d'accueil (111 958 en 2012).

En 2014, outre la poursuite des activités courantes d'accueil et d'accompagnement des publics, les objectifs sont les suivants : le lancement d'une étude multi-partenariale sur le schéma directeur d'évolution des PIMMS.

La Communauté urbaine accompagne les PIMMS depuis leur origine. Il est proposé de poursuivre cet engagement, à hauteur de 40 000 € en 2014, montant de subvention identique à 2013. Pour l'année 2014, les soutiens de la Communauté urbaine aux dispositifs PIMMS et Médialys sont proposés sur la base des plans de financement prévisionnels suivants :

Médialys - Budget prévisionnel 2013			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges liées aux emplois aidés salaires charges, formation	4 066 294	subvention de droit commun (État et Département) - contrats aidés	2 005 797
charges de fonctionnement, achats, impôts et taxes, dotation aux amortissements, etc.	486 736	Département du Rhône - insertion	750 000
		Communauté urbaine de Lyon	90 000
		vente de prestations de formation	62 674
		SYTRAL	1 020 000
		Keolis Lyon	523 000
		Agence de services et de paiements (ACSE)	10 000
		Veolia	66 300
		Leonardo	10 000
		Transfert de charges /reprise sur provisions	15 259

Total	**4 553 030**	**Total**	**4 553 030**

Pour rappel : en 2013 : le budget total de Médialys était de 4 522 838 € avec une participation de la Communauté urbaine de 90 000 €.

PIMMS - Budget prévisionnel 2014			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	21 150	Etat	48 000
services extérieurs	70 460	Etat - ACSE	38 000
autres services extérieurs	110 620	Communauté urbaine de Lyon	40 000
impôts et taxes	67 200	vente de produits finis	25 200
charges de personnel	910 000	Communes - droit commun	52 500
autres charges de gestion courante	10 800	entreprises partenaires	526 810
dotation aux amortissements	8 400	produits financiers	800
		autres contributions financières	22 920
		transfert de charges	18 400
		contrats aidés	426 000
Total	**1 198 630**	**Total**	**1 198 630**

Pour rappel : en 2013 : le budget total du PIMMS était de 1 321 568 € avec une participation du Grand Lyon de 60 000 €.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € pour l'année 2014 au profit de l'association Médialys dans le cadre de l'action Présence dans les transports en commun,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et Médialys définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention ;

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2014 au profit du PIMMS Lyon agglomération,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le PIMMS Lyon agglomération définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement, d'un montant total de 130 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.